



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

AUTORISATION DU DEMANDEUR (PARTIE À REMPLIR PAR LE PARENT/TUTEUR)	
J'autorise le médecin indiqué dans le présent document à fournir des renseignements médicaux à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sur la condition médicale de mon enfant à l'aide de ce formulaire ou à l'aide d'autres moyens advenant une demande de renseignements supplémentaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.	
Insérez le nom complet du parent/tuteur	
Date	Signature du parent/tuteur

ÉLÈVE – RAPPORT D'EXEMPTION MÉDICALE – COVID-19

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE PATIENT (PARTIE À REMPLIR PAR LE MÉDECIN)			
Ce document sera utilisé pour étudier la demande d'exemption du retour présentiel de l'élève à son école, selon les lignes directrices médicales relatives à la COVID-19.			
Nom de famille du patient		Prénom du patient	
Adresse (numéro et rue)		Âge du patient	
Ville / Province			
Code postal			
<input type="checkbox"/> J'atteste avoir examiné le patient le		Date	
RAPPORT MÉDICAL (PARTIE À REMPLIR PAR LE MÉDECIN)			
DIAGNOSTIC			
Veuillez fournir un diagnostic et une explication détaillée de la condition médicale de votre patient.			
RECOMMANDATION DU MÉDECIN TRAITANT			
Après avoir examiné la condition médicale de mon patient et étudié le diagnostic indiqué ci-dessus, j'atteste que : (cochez la boîte appropriée)	<input type="checkbox"/> Mon patient <u>devrait être exempté</u> d'un retour présentiel à l'école en raison des risques que présente la COVID-19 pour sa santé.		
	OU		
	<input type="checkbox"/> La condition médicale de mon patient <u>n'exige pas</u> une exemption médicale en raison des risques que présente la COVID-19 pour la santé.		
Durée prévue de l'absence de l'école (si une exemption est recommandée)			



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

IDENTITÉ DU MÉDECIN			
Seuls les médecins légalement autorisés à pratiquer la médecine peuvent apposer leur signature sur ce formulaire (les tampons ne sont pas acceptés). Il est à noter que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier n'est pas liée par les recommandations du médecin traitant. Tout rapport incomplet ou tout rapport dont le contenu ne justifie pas les recommandations faites dans le présent rapport peut être refusé sans autre formalité.			
Nom de famille et prénom du médecin		Numéro de permis	
Numéro de téléphone		Numéro de télécopieur	
Adresse			
Spécialité (s'il y a lieu)			
Signature du médecin		Date	

NOTE IMPORTANTE :

Tous les élèves ayant reçu une exemption de retour présentiel à l'école en raison des risques que présente la COVID-19 pour leur santé doivent obtenir un **billet du médecin** les autorisant, au moment du retour en classe, à se présenter physiquement à l'école.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ :

Toutes les exemptions médicales relatives à la COVID-19 sont assujetties aux lignes directrices de la Direction de la santé publique administrées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. L'admissibilité d'un élève aux services éducatifs à distance en raison de sa condition médicale pourrait faire l'objet d'un changement découlant des modifications aux recommandations officielles de la Direction de la santé publique. La Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier se réserve le droit de modifier ou de mettre fin à l'ensemble des exemptions en fonction des directives des autorités de santé publique ou du ministère de l'Éducation.